

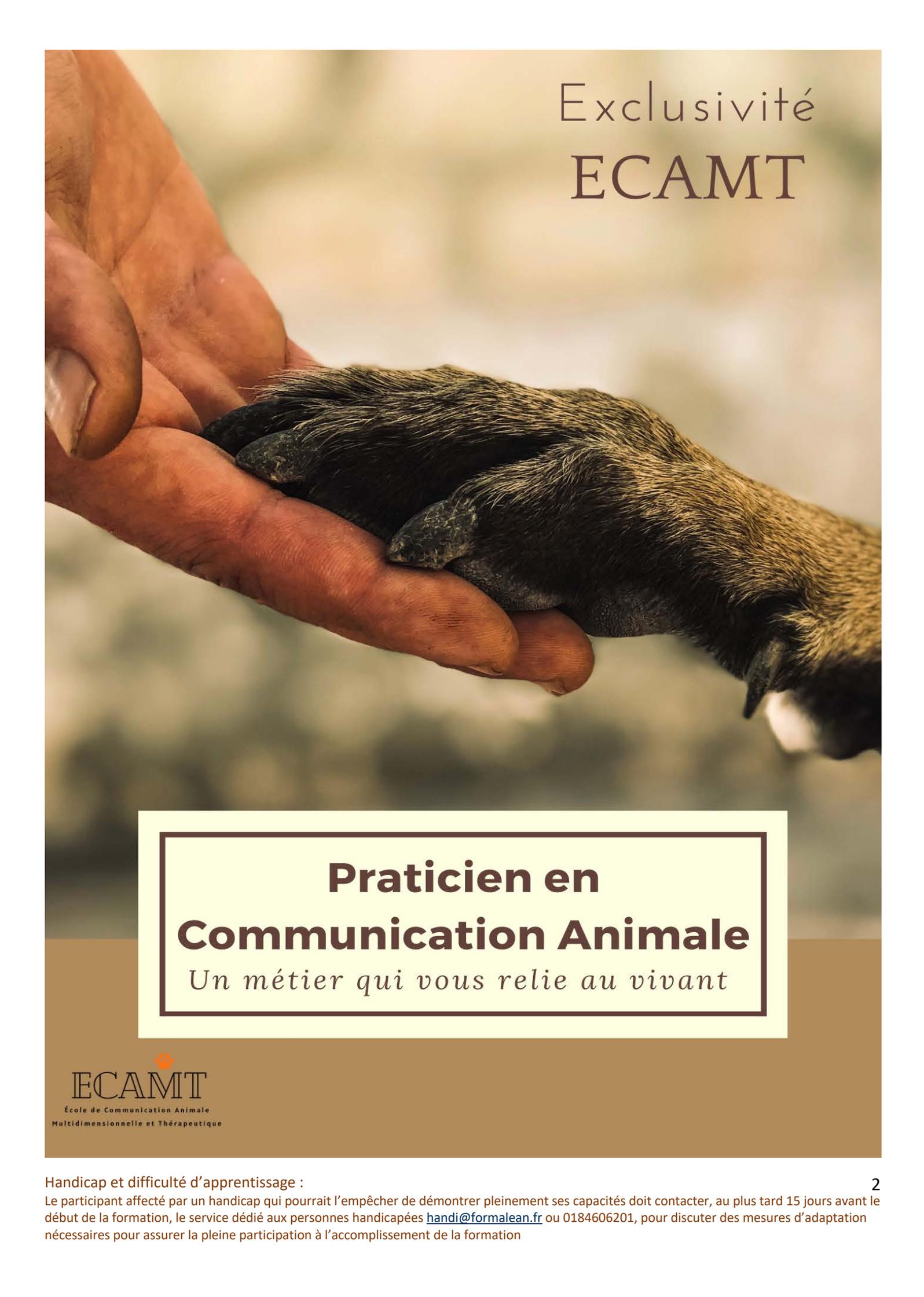


# **Communication Animale**

*Donner la parole aux animaux*

ECAMT ECOLE DE COMMUNICATION ANIMALE MULTIDIMENSIONNELLE ET THÉRAPEUTIQUE

[WWW.ECOLE-COMMUNICATION-ANIMALE.COM](http://WWW.ECOLE-COMMUNICATION-ANIMALE.COM)



Exclusivité  
ECAMT

**Praticien en  
Communication Animale**  
*Un métier qui vous relie au vivant*

  
**ECAMT**  
École de Communication Animale  
Multidimensionnelle et Thérapeutique

Handicap et difficulté d'apprentissage :

Le participant affecté par un handicap qui pourrait l'empêcher de démontrer pleinement ses capacités doit contacter, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le service dédié aux personnes handicapées [handi@formalean.fr](mailto:handi@formalean.fr) ou 0184606201, pour discuter des mesures d'adaptation nécessaires pour assurer la pleine participation à l'accomplissement de la formation

# SOMMAIRE

<b>L'ECAMT</b> : Présentation.....	Page 4
<b>Fiche métier</b> : Praticien en communication animale.....	Page 5
<b>Step 1</b> : Initiation aux techniques de base de la communication animale .....	Page 6
<b>Step 2</b> : Approfondissement des techniques de base de la communication animale.....	Page 7
<b>Step 3</b> : Praticien en communication animale parcours professionnel.....	Page 8
<b>Conditions générales de vente</b> .....	Page 10
<b>Fiche d'inscription</b> .....	Page 14

**Dernière date de modification** : le 20/10/2023



**Handicap et difficulté d'apprentissage :**

Le participant affecté par un handicap qui pourrait l'empêcher de démontrer pleinement ses capacités doit contacter, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le service dédié aux personnes handicapées [handi@formalean.fr](mailto:handi@formalean.fr) ou 0184606201, pour discuter des mesures d'adaptation nécessaires pour assurer la pleine participation à l'accomplissement de la formation

# Présentation de l'École de Communication Animale Multidimensionnelle et Thérapeutique ECAMT 🐾

## Présentation de l'ECAMT :

L'école de communication animale ECAMT est un organisme de formation. Cette structure permet de vous garantir la qualité pédagogique et un suivi des élèves dans le temps.

L'ECAMT propose des formations en présentiel et aussi en E-learning afin de s'adapter au mieux à vos possibilités et attentes. Ce parcours de formation est une exclusivité ECAMT.

L'ECAMT est le seul organisme à vous proposer une formation professionnelle de thérapeute en communication animale. L'école est certifiée Qualiopi par l'Afnor. Certains financements sont possibles sous conditions mais le CPF n'est pas pris en charge.

## Objectifs de l'ECAMT :

- Créer une fiche métier « communication animale » en s'inscrivant dans un parcours RNCP
- Proposer une formation complète qui prépare à l'exercice de ce métier
- Faire connaître et développer l'accompagnement thérapeutique grâce à la communication animale
- Collaborer avec des associations qui défendent la

## Pour aller plus loin :

Vous pouvez :

- Vous inscrire à la newsletter pour suivre les actualités et dates de formation
- Nous suivre sur les réseaux sociaux : Facebook/ Instagram/ LinkedIn
  - Visiter le site internet de l'école : [www.ecole-communication-animale.com](http://www.ecole-communication-animale.com)

## Contact :

Aurore PRAMIL : 06 07 60 70 26  
[ecolecommunicationanimale@gmail.com](mailto:ecolecommunicationanimale@gmail.com)

## Un mot sur la directrice et formatrice :

Aurore PRAMIL est la fondatrice de l'école de communication animale. Elle a créé cette méthodologie en trois steps pour permettre à tous d'accéder à cette pratique. Quel que soit votre objectif, découverte ou professionnel, vous pourrez suivre les niveaux qui correspondent à vos attentes.

Passionnée par son métier de thérapeute en communication animale, elle transmet à travers ses formations et ses livres, les clefs pour entrer dans cet univers.



## Handicap et difficulté d'apprentissage :

Le participant affecté par un handicap qui pourrait l'empêcher de démontrer pleinement ses capacités doit contacter, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le service dédié aux personnes handicapées [handi@formalean.fr](mailto:handi@formalean.fr) ou 0184606201, pour discuter des mesures d'adaptation nécessaires pour assurer la pleine participation à l'accomplissement de la formation

# Fiche Métier : Praticien en communication animale ©

**Présentation du métier :** Le praticien en communication animale est avant tout une personne qui utilise ses capacités sensibles au service des animaux. Il a appris à entrer en relation avec les animaux et à écouter leurs messages et problématiques. Il répond à une demande faite par le propriétaire de l'animal qui a remarqué des changements ou souhaite être accompagné pour améliorer le bien-être et l'écoute de son compagnon. Ce qui va être dit ou transmis par l'animal est directement en lien avec la relation qu'il a tissé avec l'humain qui partage sa vie. C'est au travers de ce message que l'animal va, en miroir, aider son humain à entendre des choses concernant ce dernier. C'est là qu'intervient pleinement le caractère thérapeutique de ce métier. Grâce aux animaux on peut aider aussi l'humain à guérir. Le thérapeute est un traducteur, un messenger. Il s'efforce de rétablir une communication et une relation nouvelles, plus « saines » entre l'animal et son humain.

## Consultations types chez l'animal :

- Adoption d'un animal/ Nouvel arrivant
- Accompagnement psychologique d'une maladie
- Troubles du comportement (propreté, agressivité, peurs...)
- Accompagnement de la fin de vie
- Traitement des manifestations de stress
- Amélioration de la relation en vue de concours (hippique, canin, félin)
- Meilleure compréhension homme/animal
- Mission de vie de l'animal

## Débouchés possibles suite à la formation complète :

- Création d'une activité libérale
- Aide auprès d'associations
- Interventions auprès d'animaux en captivité
- Pour les vétérinaires et assistants vétérinaires : mise en place de consultations au sein du cabinet

## Les animaux les plus fréquemment rencontrés en consultation :

Chien, chat, cheval, lapin

## Principales qualités du praticien en CA :

La sensibilité

L'écoute

Le savoir-être

L'éthique

L'empathie

Le lâcher prise

L'humilité

## Handicap et difficulté d'apprentissage :

Le participant affecté par un handicap qui pourrait l'empêcher de démontrer pleinement ses capacités doit contacter, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le service dédié aux personnes handicapées [handi@formalean.fr](mailto:handi@formalean.fr) ou 0184606201, pour discuter des mesures d'adaptation nécessaires pour assurer la pleine participation à l'accomplissement de la formation

# STEP 1 : Initiation aux techniques de base de la communication animale ©

## Description de la formation :

A la fin de cette formation, le participant aura découvert les fondements de base de la communication animale au travers d'exercices variés de mises en pratiques. Il sera en capacité d'identifier sa particularité sensitive personnelle et son implication dans la communication animale. Le participant pourra nommer les quatre compétences de base de la communication animale. Il les aura appliqués et se sera questionné sur son potentiel extra-sensoriel. Il aura élargi son champ de conscience face à ses ressentis. Il aura expérimenté la mise en place d'un protocole de connexion avec un animal afin de pouvoir poser des questions et recevoir des réponses lors d'une communication animale.

## Objectifs pédagogiques de la formation :

- Mémoriser les 4 compétences de base pour communiquer avec les animaux.
- Appliquer les quatre principes de base de la communication animale.
- Établir une connexion avec un animal en utilisant différentes techniques et protocoles.
- Poser des questions pertinentes pour renforcer et cibler les réponses.
- Définir la télépathie chez l'animal et son fonctionnement.
- Découvrir les différents animaux totems
- Décrire les différentes ondes cérébrales
- Expérimenter les états modifiés de conscience induits par les ondes cérébrales.
- Identifier les leviers afin de se protéger psychiquement durant les communications animales.
- Se questionner sur ses atouts et forces internes nécessaires au développement des compétences sensorielles
- Définir les différents types de perceptions extra-sensorielles.
- Développer la confiance en soi et en les ressentis.

## **Prérequis et public visé**

Pas de prérequis  
---

Toute personne souhaitant découvrir la communication animale

## **Modalités et délais d'accès**

En présentiel sur propositions de dates

En E-learning chaque début de mois

### **Durée**

1j en présentiel ou 8h et durée moyenne environ 20h en E-learning (estimation selon relevés de temps présences sur la plateforme)

Accès plateforme 1 an  
**Tarif : 350 euros**

## **Méthodes mobilisées :**

**Présentiel :** Méthodologie participative, animative, créative, pédagogie inductive

**Préparation E-learning.** Méthodologie interactive. Participative, créative.

## **Votre formatrice :**

Aurore PRAMIL est thérapeute en communication animale, directrice de l'ECAMT et formatrice auprès de particuliers et professionnels du milieu vétérinaire. Vous pouvez voir son profil sur LinkedIn

## **Modalités d'évaluation :**

**Présentiel :** animation en situation réelle  
Évaluation de satisfaction globale

**E-learning :** QCM, autoévaluation, Évaluation satisfaction globale. Une attestation est délivrée aux participants



# STEP 2 : Approfondissement des techniques de base de la communication animale ©

## Description de la formation :

À la fin de cette formation, le participant sera capable d'appliquer des techniques apprises pour réaliser une communication basique avec un animal. Il aura appris à identifier les principaux blocages possibles chez un animal. Il pourra pratiquer un premier rééquilibrage énergétique en autonomie. Il sera en capacité de résoudre des interrogations au sujet d'un animal notamment concernant la syntonie du nom. Le participant aura établi un lien entre son enfant intérieur et lui-même, nécessaires à l'interaction avec les animaux de manière spontanée. Il sera capable de juger le regard qu'il porte sur certains animaux. Il aura découvert différents types d'interactions vibratoires avec le vivant qui enrichiront la conscience de sa présence dans son environnement. A la suite de cette formation, l'intégration et la mise en application des outils proposés au step 1 et 2 permettront au participant de postuler pour la formation professionnalisante

## Objectifs pédagogiques de la formation :

- Développer des nouvelles pistes kinesthésiques : faire appel aux 5 sens.
- Mettre en pratique sur un plan sensoriel, vibratoire et méditatif les 4 bases.
- Expérimenter le para-sensitif de la nature : champs vibratoires des différents règnes.
- Découvrir une forme d'approche énergétique bienveillante pour les animaux et la mettre en pratique.
- Pratiquer des protocoles simples d'exploration du corps éthérique des animaux adaptés aux débutants.
- Appliquer des techniques de rééquilibrage énergétique durant la communication animale pour l'animal et le pratiquant
- Enseigner au communicant à mieux se connaître et à modifier le jugement qu'il peut avoir sur certaines espèces
- Relier le pouvoir des émotions positives et l'utiliser lors des communications avec les animaux.
- Questionner ses guides totems
- Mettre en pratique d'un protocole de communication animale
- Identifier la syntonie du nom à travers des études de cas
- Discuter l'importance des supervisions lors des mises en pratiques

### **Méthodes mobilisées :**

**Présentiel :** Méthodologie participative, animative, créative, pédagogie inductive

**Préparation E-learning.** Méthodologie interactive. Participative, créative.

### **Votre formatrice :**

Aurore PRAMIL est thérapeute en communication animale, directrice de l'ECAMT et formatrice auprès de particuliers et professionnels du milieu vétérinaire. Vous pouvez voir son profil sur LinkedIn

### **Modalités d'évaluation :**

**Présentiel :** animation en situation réelle  
Évaluation de satisfaction globale

**E-learning :** QCM, autoévaluation,  
Évaluation satisfaction globale. Une attestation est délivrée aux participants

### **Prérequis et public visé**

Toute personne souhaitant approfondir sa pratique

---  
Première expérience en communication animale et/ ou avoir suivi la formation Step 1

### **Modalités et délais d'accès**

En présentiel sur propositions de dates

En E-learning chaque début de mois

#### **Durée**

2 j en présentiel ou 20h en moyenne en E-learning (estimation selon relevés de présence sur la plateforme)

Accès plateforme 1 an

#### **Tarif :**

350euros



### Handicap et difficulté d'apprentissage :

Le participant affecté par un handicap qui pourrait l'empêcher de démontrer pleinement ses capacités doit contacter, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le service dédié aux personnes handicapées [handi@formalean.fr](mailto:handi@formalean.fr) ou 0184606201, pour discuter des mesures d'adaptation nécessaires pour assurer la pleine participation à l'accomplissement de la formation

## Description de la formation :

A la fin de cette formation, le participant sera capable de réaliser une communication complexe avec un animal. Il aura appris le caractère thérapeutique des mots reçus et pourra accompagner l'humain dans une démarche d'amélioration globale de leur relation. Il sera capable de mobiliser différents outils d'interprétation et d'analyse afin de proposer à l'animal et à son humain des voies de libération et d'amélioration. Il aura un regard professionnel sur le métier et aura appris à se positionner afin de respecter la charte éthique et le cadre qu'il se sera fixé. Il aura acquis de l'expérience ainsi que des connaissances théoriques sur lesquelles il pourra s'appuyer pour intervenir dans des situations multiples auprès des animaux et de leurs humains. Son savoir-faire ainsi que son savoir-être seront intimement liés à la connaissance de lui-même qu'il aura développé au cours des différents modules. Il sera capable de collaborer avec différentes professions articulées autour du bien-être animal afin de développer son activité professionnelle par la suite. Il aura saisi les limites et les enjeux de cette profession. Il sera en capacité de faire connaître ce métier.

## Programme pédagogique de la formation :

### **E-Learning et Présentiel (2 sessions de 4 jours)**

**Module 1 :** Présentation du Step 3

**Module 2 :** Les émotions

**Module 3 :** Exploration du champ vibratoire et énergétique

**Module 4 :** Nouvelles données théoriques

**Module 5 :** Les mémoires cellulaires

**Module 6 :** La position du thérapeute

**Module 7 :** La dimension quantique

**Module 8 :** Pratique et intégration

**Module 9 :** Aide à l'installation

### **Méthodes mobilisées :**

**Préparation E-learning.** Méthodologie interactive. Participative, créative.  
Pédagogie inductive, mise en situation réelle, ateliers en visioconférence,  
coaching personnalisé

### **Votre formatrice :**

Aurore PRAMIL est thérapeute en communication animale, directrice de l'ECAMT et formatrice auprès de particuliers et professionnels du milieu vétérinaire. Vous pouvez voir son profil sur LinkedIn

### **Modalités d'évaluation :**

**E-learning :** QCM, autoévaluation, Évaluation satisfaction globale. Mises en situations réelles. Évaluations sur des lectures. Travail à rendre. Présentation orale de fin de formation devant un jury. Un diplôme est délivré après réussite aux examens.

### **Prérequis et public visé**

Toute personne souhaitant devenir praticien en communication animale  
Niveau Bac ou équivalent par expérience  
Entretien et dossier

### **Modalités et délais d'accès**

E-learning  
+ 1H30 coaching individuel  
Accès à la plateforme 1 an+ séminaire en option

#### **Durée**

300 heures +  
32H séminaire

#### **Tarif :** 3000

euros en total e-learning  
3500 euros en e-learning avec option séminaire



## Objectifs pédagogiques :

- Connaître les étapes clefs d'un accompagnement thérapeutique et pouvoir en définir les limites
- Être capable de d'appréhender la complexité du lien entre l'humain et son animal
- Trouver le positionnement thérapeutique juste pour accompagner
- Comprendre et identifier les différentes mémoires qui peuvent perturber l'état psychique de l'animal
- Acquérir des bases dans différentes thématiques autour du bien-être animal
- Réaliser une communication complexe avec un animal
- Être en mesure d'engager des recherches personnelles pour améliorer son savoir être
- Savoir puiser dans son savoir-faire pour accompagner les émotions d'un animal
- Apprendre à harmoniser les différents champs énergétiques
- Rétablir les énergies à l'aide de techniques de rééquilibrage
- Appliquer la théorie à plusieurs cas pratiques
- Être capable de s'approprier les connaissances reçues pour créer un outil thérapeutique
- Savoir collaborer avec des associations
- Se projeter dans un avenir professionnel
- Être accompagné dans un projet personnel d'installation
- Respecter une charte éthique et déontologique
- Être capable de synthétiser ses expériences de mises en situation réelle pour un travail de fin de formation

## Prérequis et public visé

Toute personne souhaitant devenir praticien en communication animale  
Niveau Bac ou équivalent par expérience  
Entretien et dossier

## Modalités et délais d'accès

E-learning  
+ 9 ateliers en visioconférence  
1/mois (durée de 2h)  
+1H30 coaching individuel+  
Suivi individuel+  
Accès à la plateforme 1an

## Méthodes mobilisées :

**Préparation E-learning.** Méthodologie interactive. Participative, créative.  
Pédagogie inductive, mise en situation réelle, ateliers en visioconférence, coaching individuel

## Votre formatrice :

Aurore PRAMIL est praticienne en communication animale, directrice de l'ECAMT et formatrice auprès de particuliers et professionnels du milieu vétérinaire. Vous pouvez voir son profil sur LinkedIn

## Modalités d'évaluation :

**E-learning :** QCM, autoévaluation, Évaluation satisfaction globale. Mises en situations réelles. Évaluations sur des lectures Travail à rendre. Un diplôme est délivré après réussite aux examens.



# Conditions générales de vente

## DÉFINITIONS

Client : c'est le co-contractant de l'ECAMT, il peut être un individu ou une entreprise.

Convention : Document appelé également contrat qui définit les engagements entre le client et l'ECAMT dans le cadre de la formation.

Formation : présente dans le catalogue et réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par l'ECAMT ou encore disponible sur plateforme de e-learning. Elle peut être composée d'un ou plusieurs modules indissociables et ayant une continuité pédagogique, repartis dans le temps pour faciliter l'appropriation. La formation permet l'apprentissage d'une ou plusieurs compétences évaluables, et fait notamment l'objet d'une fiche pédagogique, d'évaluation et attestation.

Module : c'est une période composée d'une ou plusieurs journées continues de formations et ne peut être vendu séparément.

Organisme tiers : Autre que l'entreprise, ce financeur peut être de type Opca, OpCo, une organisation telle que Pôle Emploi, etc.

Parcours : c'est un regroupement de formations organisées par l'ECAMT et associant au minimum deux formations dans le but d'obtention d'un certificat ou d'un titre.

Stagiaire : dans le cas d'une convention avec une entreprise, le Stagiaire est un salarié du Client. Dans le cas d'une convention avec un individu, le Stagiaire et le Client ne font qu'un.

## MODALITÉS DANS LE CAS D'UNE INSCRIPTION À TITRE INDIVIDUEL :

**MODALITÉS D'INSCRIPTION :** Le Client certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation choisie. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Si l'effectif maximum est dépassé, une liste d'attente est établie. Avec l'accord du Client, un report d'inscription est proposé à la session suivante. A la réception du bulletin d'inscription, l'ECAMT adresse au Client une convention de formation à retourner signée accompagnée d'un acompte. L'acceptation de l'ECAMT est conditionnée par le règlement intégral de la facture et par le retour de la convention signée. L'ECAMT se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription et la convention n'auront pas été réceptionnés. L'ECAMT adressera une convocation avec les informations pratiques 10 jours avant le début de la formation. Une facture sera envoyée au plus tard 5 jours avant le premier jour de la formation. Une attestation de présence sera disponible à la fin de la formation.

**MODALITÉS DE RÈGLEMENT :** L'acompte de 30% du montant de la convention est à payer par chèque ou virement. Pour les formations courtes (3 jours et moins) : le solde est à verser au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Pour les formations longues et parcours (plus de 3 jours) : un échelonnement (échancier) pourra être proposé pour le paiement du solde au moment de l'envoi de la facture. En cas de financement partiel ou total par un tiers financeur du Client, tout règlement partiel ou non règlement par le tiers, qu'elle qu'en soit la cause, rend la facture de reste à charge immédiatement exigible auprès du Client et ce, avant le démarrage de la formation.

## MODALITÉS DANS LE CAS D'UNE INSCRIPTION PAR UNE ENTREPRISE :

**MODALITÉS D'INSCRIPTION :** Le Client certifie avoir pris connaissance du programme et vérifié le niveau de connaissances préalables requis du Stagiaire pour suivre la ou les formation choisie(s).

### Handicap et difficulté d'apprentissage :

Le participant affecté par un handicap qui pourrait l'empêcher de démontrer pleinement ses capacités doit contacter, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le service dédié aux personnes handicapées [handi@formalean.fr](mailto:handi@formalean.fr) ou 0184606201, pour discuter des mesures d'adaptation nécessaires pour assurer la pleine participation à l'accomplissement de la formation

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Si l'effectif maximum est dépassé une liste d'attente est établie. Avec l'accord du Client, un report d'inscription est proposé. A la réception du bulletin d'inscription ou du bon de commande (appelé contrat), l'ECAMT adresse une convention de formation à retourner signée, accompagnée d'un acompte. A réception de l'acompte, une facture d'acompte sera envoyée. L'acceptation de l'ECAMT est conditionnée par le règlement intégral de la facture et par le retour de la convention signée. L'ECAMT se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription et la convention n'auront pas été réceptionnés. Le Client peut substituer un autre salarié et doit informer l'ECAMT au moins 11 jours avant le premier jour de la convention. L'ECAMT adressera une convocation avec les informations pratiques 10 jours avant le début de la session. Dans le cas où le Client signerait une convention, sans avoir procédé au paiement de la (des) convention(s) précédente(s), l'ECAMT pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. A l'issue des formations ou du parcours, une attestation de présence sera envoyée.

**MODALITÉS DE RÈGLEMENT :** Les factures sont à régler à réception, sans escompte. Dans le cas de convention dont le parcours ou les formations s'étale(nt) sur plus d'un mois, des factures mensuelles peuvent être émises.

#### MODALITÉS COMMUNES :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par l'ECAMT. Toute réservation de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Les formateurs, les contenus et les durées des formations sont ceux indiqués dans le catalogue. L'ECAMT se réserve le droit de modifier le programme ainsi que l'animateur annoncé en cas de nécessité absolue. Le Stagiaire déclare suivre la formation choisie dans un but professionnel et remplir les conditions d'accès définies par les articles L6312-1 et L6312-2 du Code du travail.

**CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE :** L'ECAMT fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue pour chaque formation ou parcours établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du code du travail. **RÈGLEMENT PAR UN ORGANISME TIERS (OPCA, OpCo et autres organismes de financement) :** Si le Client souhaite que le règlement soit émis par un autre organisme, il lui appartient : de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ; de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Si cet organisme ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat (reste à charge) sera facturé au Client. Si l'ECAMT n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme désigné au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la convention. En cas de non- paiement par l'organisme désigné, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

**PRIX :** Les prix indiqués comprennent la formation avec un support pédagogique, hors frais de transport, d'hébergement et de restauration. Toute formation commencée est due en totalité à l'exception des cas de force majeure ci-dessous exposés. Les tarifs figurant dans le catalogue, sont en vigueur pour les dates figurant dans ce dernier. Les tarifs sont TTC. **RETARD DE**

**PAIEMENT :** En cas de retard de paiement, les sommes restantes dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire aux conditions légales indiquées sur la facture sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-3, D441-5 et L441-6 du code de commerce.

#### Handicap et difficulté d'apprentissage :

Le participant affecté par un handicap qui pourrait l'empêcher de démontrer pleinement ses capacités doit contacter, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le service dédié aux personnes handicapées [handi@formalean.fr](mailto:handi@formalean.fr) ou 0184606201, pour discuter des mesures d'adaptation nécessaires pour assurer la pleine participation à l'accomplissement de la formation

L'ECAMT se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

**DÉLAI DE RÉFLEXION** : Le Client dispose, en vertu de l'article L6353-6 du Code du Travail, d'un délai de réflexion de dix jours, à compter de la signature du contrat de formation, pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à

L'ECAMT : 34 rue David d'Angers 31130 BALMA

**ANNULATION PAR LE CLIENT** : En cas d'annulation formalisée par écrit (lettre ou courriel), moins de 10 jours avant le début de la formation ou du parcours et après le délai de dix jours de réflexion, 30 % du coût de la formation, module ou parcours faisant l'objet de la convention resteront acquis à l'ECAMT à titre d'indemnité forfaitaire. Il est rappelé que tout(e) parcours, module ou formation commencé(e) est du(e) dans son intégralité.

**FORCE MAJEURE** : En cas d'interruption ou d'annulation pour force majeure dûment reconnue, le Stagiaire pourra reprendre ou continuer sa formation dans un autre cycle sans coût supplémentaire ou bien mettre fin au contrat. Dans ce cas de rupture du contrat, seules les prestations effectivement dispensées sont dues en proportion de leur valeur prévue au contrat. Dans ce cas, le Client devra informer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'ECAMT dans les plus brefs délais dès la survenance de l'évènement de force majeure en rappelant les circonstances rencontrées. Le contrat sera considéré annulé dès que l'ECAMT aura dûment constaté le cas de force majeure, seule la partie réalisée de la formation prévue sera due.

**REPORT OU ANNULATION PAR L'ECAMT** : Si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, l'ECAMT se réserve le droit d'ajourner le module dix jours avant la date prévue. Dans ce cas, l'acompte reste acquis pour la nouvelle date. Dans le cas d'une annulation, les montants versés seront remboursés intégralement dans un délai de 30 jours.

**PLATEFORME INFORMATIQUE** : Dans le cadre de sa politique RSE, L'ECAMT dispose d'une plateforme informatique pour les envois et échanges avec les Stagiaires et Clients afin de minimiser l'impression de documents. Elle nécessite l'utilisation d'internet et d'une adresse mail. En cas d'impossibilité d'utilisation de ces moyens informatiques, le Client devra nous en avoir avertis dès la demande d'Inscription.

**PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE** : L'utilisation des documents, supports écrits ou informatiques remis ou disponibles sur la plateforme informatique est soumise aux respects du code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction, exploitation ou représentation par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par le code pénal. Le titre de thérapeute en communication animale ainsi que son programme de formation sont déposés au titre de la propriété individuelle et toute personne copiant le contenu d'un programme s'expose à des poursuites pénales.

**NON SOLLICITATION** : Le Client et/ou Stagiaire s'engage(nt) à ne pas solliciter et/ou recruter le formateur et éventuelles personnes ressources réalisant la prestation de formation ou toute personne de l'ECAMT avec qui il(s) aurai(en)t été en contact à l'occasion de sa (leur) formation. Cet engagement est valable de la date de signature de la convention ou contrat jusqu'au 12ème mois qui suit la fin de la formation.

**ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES** : Les contrats et conventions émises par l'ECAMT sont soumis au droit français. L'élection de domicile se fait par l'adresse du siège social de l'ECAMT. En cas de contestation relative à l'exécution du contrat ou de la convention ou au paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution des

**Handicap et difficulté d'apprentissage :**

Le participant affecté par un handicap qui pourrait l'empêcher de démontrer pleinement ses capacités doit contacter, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le service dédié aux personnes handicapées [handi@formalean.fr](mailto:handi@formalean.fr) ou 0184606201, pour discuter des mesures d'adaptation nécessaires pour assurer la pleine participation à l'accomplissement de la formation

présentes conditions, le tribunal de commerce du siège social est seul compétent quel que soit le siège ou le lieu de résidence du client.

**RESPONSABILITÉS** : L'ECAMT s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont il dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de l'organisme de formation ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive de l'ECAMT. L'organisme n'est pas responsable des objets et effets personnels des Stagiaires ni des dommages causés à leurs matériels. L'ECAMT ne pourra en aucun cas être déclarée responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, consécutif ou non, causé directement ou indirectement par les prestations fournies, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle de données ou fichiers du Client, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de L'ECAMT, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre des prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la prestation de formation concernée.

#### AUTRES PRESTATIONS N'ENTRANT PAS DANS LE CADRE DE LA FORMATION :

Les prestations autres que celles entrant dans le champ d'application de la formation et décrites préalablement feront l'objet de conditions de ventes spécifiques qui seront associées au bon de commande, devis ou contrat qui sera établi et signé par les parties.

#### RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Les données collectées lors d'une inscription sont enregistrées avec votre consentement dans le but d'assurer le suivi de vos formations, de vous adresser vos convocations ainsi que la création de contrats et factures.

Ces données sont accessibles uniquement par le personnel administrateur compétent et notre prestataire informatique. Leur usage restant limité à la seule société l'ECAMT.

Conformément à la loi informatique et liberté vous êtes susceptible d'être contacté afin de vous proposer des produits pour lesquels vous avez montré de l'intérêt ou dans le même domaine. En aucun cas ces informations ne seront traitées dans un pays hors de la Communauté Européenne.

Leur durée de conservation ne fait l'objet d'aucune limite de temps et peuvent être utilisées à des fins statistiques.

Vous avez la possibilité de modifier vos informations à tout moment en vous connectant au profil de notre plateforme de gestion. Aucune donnée dite « sensible » n'est collectée par nous. Lors d'un paiement en ligne la transaction est opérée directement avec notre organisme bancaire.

Dernière date de modification le 20/10/2023



#### Handicap et difficulté d'apprentissage :

Le participant affecté par un handicap qui pourrait l'empêcher de démontrer pleinement ses capacités doit contacter, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le service dédié aux personnes handicapées [handi@formalean.fr](mailto:handi@formalean.fr) ou 0184606201, pour discuter des mesures d'adaptation nécessaires pour assurer la pleine participation à l'accomplissement de la formation

## Fiche d'inscription ECAMT

**Nom :**

**Nom de jeune fille :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Pays :**

**Numéro de téléphone :**

**Adresse E-mail :**

**Inscription pour la formation :**

**Titre de la formation :**

**Mode de paiement (individuel ou entreprise) :**

**Expériences et CV (uniquement pour le Step 3) :**

Joindre à l'inscription votre CV et expériences ou autres formations en communication animale sur papier libre

**Handicap et difficulté d'apprentissage :**

Le participant affecté par un handicap qui pourrait l'empêcher de démontrer pleinement ses capacités doit contacter, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le service dédié aux personnes handicapées [handi@formalean.fr](mailto:handi@formalean.fr) ou 0184606201, pour discuter des mesures d'adaptation nécessaires pour assurer la pleine participation à l'accomplissement de la formation